Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20260917-2026_53-DE

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/53

***Date de convocation*** :
*11 septembre 2026*

***Nombre de conseillers :***
*En exercice :* 15
*Présents :* 13
*Absents représentés :* 2

*L'an deux mil dix-vingt-six, le jeudi 17 septembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

***ÉTAIENT PRÉSENTS :***
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, Mme GUÉGAN Manon, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, M. PENVEN Henri, Mme MOUELO Valérie, M. KIELWASSER Alexandre, Mme GICQUEL Sandrine, M. LE BIHAN Jean-Marc, Mme LE MOIGNIC Laure, M. MAMODE Karhim.

***ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :***
Mme DANET Éloïse donne pouvoir à M. PENVEN Henri.
M. LE BLAY Brice donne pouvoir à Mme GICQUEL Sandrine.

M. KIELWASSER Alexandre a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET :**
**Programme de voirie 2027 – demandes de subventions.**

**********

Dans la continuité des années précédents, la voirie reste une priorité du budget d'investissement, notamment afin de maintenir un bon niveau de service pour notre réseau routier.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de définir le programme 2027 des travaux de voiries et de solliciter les subventions correspondantes.

Monsieur Philippe ALLAIN précise que la commission s'est réunie le lundi 7 septembre et présente les voies et rue qui ont été chiffrés et retenues par la commission :

Les besoins ont été estimés :

| | HT |
|---|---|
| - Kerdehel | 7 488.79€ |
| - Guillérian | 9 027.32€ |
| - Les Barrières | 3 343.24€ |
| - Nespy 2 pattes d'oie et une placette | 5 986.68€ |

Monsieur ALLAIN précise que la commission a proposé de retenir pour un montant de 25846.06 HT et 31015.24€ TTC.
Il est également proposé de fixer l'enveloppe à **35 000€ HT** pour pallier aux révisions de prix potentielle.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention peut être sollicitée auprès de Pontivy Communauté au titre des fonds de concours et auprès du Conseil Départemental pour ces travaux de voirie.

Monsieur le Maire évoque également le groupement de commande en lien avec les services de Pontivy Communauté. Un choix est à faire concernant la poursuite du groupement. Il est proposé de scinder l'adhésion à savoir, continuer à utiliser les services en termes d'ingénierie et de techniques mais de ne pas continuer dans le cadre des marchés.

Après échanges le conseil municipal retient les voies et rues citées ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** le programme de voirie 2027
**FIXE** à 35 000€ HT le montant du programme des travaux de voirie pour l'année 2027,
**SOLLICITE** une aide financière pour le programme des travaux de voirie 2027 auprès de Pontivy Communauté au titre du fonds de concours pour la voirie.
**SOLLICITE** une aide financière pour le programme des travaux de voirie 2027 auprès du Conseil

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20260917-2026_53-DE

Départemental au titre du fonds de concours pour la voirie.
**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier.
**CONFIRME** le choix concernant le groupement de commandes.

**Le Maire**
**Bernard LE BRETON**

